

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Renouvellement urbain du quartier La Noue Caillet, au titre de son évaluation environnementale.

En exécution de l'arrêté N°A2026_2245, il sera procédé **du 31 août au 2 octobre 2026 inclus**, sur le territoire de la commune de Bondy, à une enquête publique régie par le Code de l'environnement du projet de renouvellement urbain du quartier La Noue Caillet, en vue de la déclaration de projet de l'opération d'aménagement "La Noue Caillet" à Bondy, au titre de son évaluation environnementale.

Cette enquête est conduite par Madame Sylvie MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Katarzyna KMONK en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est situé à l'**Hôtel de Ville, Square du 8 mai 1945 – 93140 Bondy**.

Le dossier soumis à l'enquête se compose notamment du dossier de déclaration de projet de l'opération d'aménagement "La Noue Caillet" à Bondy, du dossier d'étude d'impact et ses annexes tel que déposé à l'Autorité environnementale, du bilan de la concertation, sa délibération et ses annexes, de l'avis de l'Autorité environnementale, du mémoire en réponse aux remarques de l'Autorité environnementale et ses annexes, le récapitulatif des textes qui régissent l'enquête publique et la procédure spécifique à l'enquête publique en objet.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire papier du dossier soumis à l'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, préalablement coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Maison France Services lors des jours de permanence par le Commissaire Enquêteur jeudi 17 septembre et vendredi 2 octobre et à l'Hôtel de Ville de Bondy les jours restant de l'enquête publique afin que chacun puisse, aux heures indiquées ci-dessous, en prendre connaissance et éventuellement y consigner ses observations ou propositions :

- Hôtel de Ville de Bondy (Square du 8 mai 1945 - 93140 Bondy) : Lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 17h30 ; les mardis de 13h30 à 17h30

- Maison France Services (1 avenue Jean Lebas - 93140 Bondy) : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le public pourra également consulter, pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier sur un poste numérique mis à disposition à l'hôtel de ville, aux jours et horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

L'ensemble des pièces du dossier sera également mis à disposition du public par voie électronique **du 31 août au 2 octobre 2026 inclus** à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/bondy-la-noue-caillet>



Le public pourra également transmettre ses observations et ses propositions éventuelles en envoyant un courriel à l'adresse :

bondy-la-noue-caillet@mail.registre-numerique.fr

Seuls les courriers électroniques reçus **entre le 31 août 2026 à 9h00 et le 2 octobre 2026 à 17h30** seront pris en compte.

Enfin, le public pourra adresser ses observations ou propositions éventuelles au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête par voie postale à l'adresse suivante :

Madame Sylvie MARTIN, commissaire enquêteur du projet de renouvellement urbain du quartier La Noue Caillet à Bondy
Hôtel de Ville, Direction de l'urbanisme et de l'aménagement –
Square du 8 mai 1945 – 93140

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :

- Hôtel de Ville de Bondy (Square du 8 mai 1945 - 93140 Bondy) :

• **Mardi 22 septembre de 15h à 18h30**

- Maison France Services (1 avenue Jean Lebas - 93140 Bondy) :

• **Jeudi 17 septembre de 9h30 à 12h**

• **Vendredi 2 octobre de 13h30 à 17h**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête et documents annexés seront mis à disposition du commissaire enquêteur sans délai pour être clos et signés par lui-même.

Dans un délai de 8 jours après réception des registres d'enquête et documents annexés le commissaire enquêteur rencontrera le représentant de l'Etablissement public territorial (EPT) Est Ensemble, lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse et l'invitera à produire ses observations éventuelles dans un délai de quinze jours.

Dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête et sauf délai supplémentaire compte tenu du nombre de contributions recueillies, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'EPT Est Ensemble l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Simultanément, il transmettra copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Montreuil.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville de Bondy et sur le site internet hébergeant le registre numérique mentionné ci-avant.

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête publique sont :

- La déclaration de projet de l'opération d'aménagement « La Noue Caillet » à Bondy.